

Natacha, lycéenne venue de Russie

Katia est une jeune maman russe de 36 ans. Elle élève seule Natacha suite à un divorce douloureux 6 ans auparavant. Son ex-mari a refait sa vie avec une autre femme. Katia a une profession qui lui permet de voyager. Au cours d'un voyage en France elle rencontre Raymond, de nationalité française, célibataire. Katia et Raymond se marient en août 2012. Et Katia souhaite venir vivre en France avec sa fille âgée de 16 ans en 2012, donc mineure. C'est là que les ennuis commencent.

Katia, une fois mariée, se présente avec sa fille à l'ambassade de France et là, coup de tonnerre : Katia est mariée et peut obtenir les documents nécessaires pour aller rejoindre son mari en France mais sa fille Natacha n'a pas le droit de quitter le territoire russe. Elle doit retourner en Sibérie, avec ses valises, à 16 ans, vivre avec ses grands-parents. Son père, en effet, ne souhaite pas l'accueillir dans son nouveau ménage. Il a d'ailleurs signé un document déposé au tribunal signifiant qu'il abandonnait son autorité parentale.

Donc Natacha reprend l'avion pour la Sibérie et Katia prend l'avion dans la direction opposée, désespérée, sous le choc de ce qui venait de lui arriver. Nous sommes en septembre 2012. Par Skype, Katia et Natacha se voient et se parlent et c'est dur, la douleur et les larmes, tous les jours. Douze mille kilomètres les séparent... Natacha est hébergée chez ses grands-parents maternels. Le grand-père, âgé de 73 ans, est malade du cœur. La grand-mère a 65 ans et, bien que retraitée, retourne travailler pour arrondir les fins de mois.

Katia cherche des conseils et tout le monde lui dit qu'il n'y a pas de solution jusqu'à la majorité de sa fille Natacha. La situation est extrêmement difficile à vivre. Katia prend l'engagement de faire venir sa fille dès que possible et lui demande de poursuivre ses études en Terminale. Travailleuse et intelligente, Natacha réussit son baccalauréat russe en juin 2013. Sa maman prend l'avion avec la ferme intention de ne revenir qu'avec sa fille. L'affaire est rondement menée et Natacha fait le voyage avec un visa touristique pour l'Espagne. Fin juin, mère et fille sont en France...

Nous faisons le point d'abord pédagogiquement : Natacha est excellente en russe, en anglais et en mathématiques. Elle fait du piano et du dessin. Natacha ne parle pas le français malgré quelques cours suivis durant la dernière année passée en Russie.

Nous allons voir le proviseur du lycée le plus proche et lui présentons la situation. Natacha s'engage à apprendre le français en juillet-août. Le défi est énorme. Je m'engage avec une autre enseignante à la retraite à aider Natacha en français. Le proviseur voit la motivation de Natacha et cette démarche lui plaît. Il accepte de l'inscrire en classe de Première Economie Sociale. Natacha se met au travail. Du matin au soir, tous les jours. Et puis c'est la rentrée. Le deuxième jour, le proviseur la voit en larmes dans le couloir... Elle est perdue, elle ne trouve pas sa salle ! Le proviseur l'aide à rejoindre sa classe et demande deux volontaires pour assister Natacha dans ses journées au lycée, la guider lors des déplacements et lui expliquer quand elle ne comprend pas. Natacha est autorisée à utiliser son Ipad pour prendre des notes en russe et effectuer une traduction rapide en français, et petit à petit toute l'équipe éducative se prend au jeu et apporte le soutien pédagogique et moral dont a besoin Natacha. Natacha a une moyenne de 12 à la fin du premier trimestre et, dit le professeur principal rencontré à la réunion parents-professeurs de janvier « Natacha se débrouille mieux en français que certains petits français qui ont effectué toute leur scolarité en France ».

Mais il y a une ombre au tableau : depuis décembre, Natacha est en situation irrégulière sur le territoire français. Les démarches administratives auprès de la préfecture ne donnent aucun espoir. Un recours apporte début février une réponse définitive du préfet : Natacha doit quitter au plus vite le territoire français. Les associations sollicitées, les avocats consultés, tout le monde nous dit que ce sera difficile et personne ne donne une piste pour sortir de cette situation.

Pourtant, malgré toutes ces difficultés j'avais un espoir et surtout une volonté : trouver une solution. J'en ai fait un défi personnel. En tant que père moi-même de trois filles, ancien enseignant et juge assesseur au tribunal pour enfants je ne pouvais admettre une séparation mère-fille.

La maman de Natacha avait aussi cette volonté de réussir à garder sa fille auprès d'elle et avait déclaré que dorénavant on ne les séparerait plus. Elle a cherché sur internet toutes les russes qui étaient dans une situation semblable et les a contactées. Et Katia a trouvé la piste mais il fallait agir très vite : si le nouveau mari de Katia adoptait Natacha, celle-ci pouvait demander la nationalité française, mais à une seule condition : que Natacha, une fois l'adoption validée par le tribunal, ait moins de 18 ans, soit fin juin 2014. Le temps nous était compté.

C'est ainsi qu'a commencé une course contre la montre : RDV chez l'avocat, chez le notaire, rédaction de l'acte d'adoption, présentation au tribunal après un délai de deux mois, attente de la décision du tribunal, nouveau délai puis signature au tribunal de la demande de nationalité française, in extrémis quelques jours avant la date anniversaire de Natacha... Nous avons gagné !

Nous avons retenu notre souffle pendant tous ces mois et Natacha, tout en vivant le stress de cette situation, continuait à suivre ses cours au lycée... obtenait 15/20 à l'oral de français, en juin, passait en terminale...

Aujourd'hui, un an après, en juillet 2015, Natacha a 19 ans depuis quelques jours et a réussi son baccalauréat avec mention assez bien. Elle s'est inscrite à l'Université, a déjà sa chambre d'étudiante...

Nous pouvons féliciter Natacha pour sa volonté, son sérieux, son travail. Le proviseur du lycée qui l'a accueillie il y a deux ans et qui nous a fait confiance d'emblée est prêt à accueillir d'autres élèves comme Natacha, les professeurs la citent souvent en exemple...

Ce témoignage m'a montré, si besoin en était, qu'il importe que nous soyons attentifs aux migrants, individuellement, là où nous sommes... car derrière chaque cas, il y a une femme ou un homme, des enfants, des personnes avec un visage, d'immenses souffrances, et un cœur énorme... et que personne ne doit être abandonné !

Rédigé par François, de l'équipe du MIAMSI auprès du Conseil de l'Europe